
États financiers de
L'Oratoire Saint-Joseph
du Mont-Royal

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-19

COPY

Rapport de l'auditeur indépendant

Au visiteur de
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (l'« Oratoire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Oratoire au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Oratoire tire des produits de dons provenant de ses activités de pastorale et de développement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de l'Oratoire et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de pastorale et de développement, à l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, à l'actif aux 31 décembre 2021 et 2020, et à l'actif net aux 31 décembre 2021 et 2020 et au 1^{er} janvier 2020. Cette situation nous avait également conduits à émettre une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Oratoire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Oratoire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Oratoire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Oratoire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Oratoire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Oratoire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Oratoire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[REDACTED]

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique [REDACTED]

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal**État des résultats**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Pastorale	1 704 633	1 097 016
Développement	12 308 631	11 028 335
Boutique	2 162 889	1 300 490
Immeubles	205 600	97 418
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	836 200	836 200
Perte à l'aliénation d'immobilisations	—	(258)
Variation de la juste valeur des placements	493 859	147 728
Autres revenus	527 761	487 476
	18 239 573	14 994 405
Charges		
Pastorale	2 023 884	1 845 071
Développement	2 615 280	4 738 836
Boutique	1 760 097	1 286 164
Administration	2 302 590	2 168 637
Service du revenu et ressources documentaires	232 526	268 428
Entretien	3 506 371	3 413 343
Autres charges	1 851 401	1 744 825
Amortissement des immobilisations	2 036 328	2 045 955
	16 328 477	17 511 259
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 911 096	(2 516 854)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Investi en immobilisations	Réévaluations et autres éléments reconnus afférents au régime à prestations définies	Fonctionnement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2019	(2 501 774)	359 373	11 619 298	9 476 897
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 210 013) ⁽¹⁾		(1 306 841)	(2 516 854)
Acquisition nette d'immobilisations, en tenant compte des créiteurs et charges à payer afférents d'un montant de 2 875 223 \$	4 684 186	—	(4 684 186)	—
Subvention et apports reçus afférents aux immobilisations	(2 955 629)	—	2 955 629	—
Augmentation des emprunts bancaires	(2 269 898)	—	2 269 898	—
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus	—	(619 866)	—	(619 866)
Solde au 31 décembre 2020	(4 253 128)	(260 493)	10 853 798	6 340 177
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 200 128) ⁽¹⁾	—	3 111 224	1 911 096
Acquisition nette d'immobilisations, en tenant compte des créiteurs et charges à payer afférents d'un montant de 5 152 595 \$	7 826 793	—	(7 826 793)	—
Subventions et apports reçus afférents aux immobilisations	(11 931 553)	—	11 931 553	—
Diminution des emprunts bancaires	4 413 626	—	(4 413 626)	—
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus	—	1 536 092	—	1 536 092
Solde au 31 décembre 2021	(5 144 390)	1 275 599	13 656 156	9 787 365

⁽¹⁾ Correspond à 2 036 328 \$ (2 045 955 \$ en 2020) en amortissement des immobilisations, valeur nulle (258 \$ en 2020) de perte à l'aliénation d'immobilisations et 836 200 \$ (836 200 \$ en 2020) en amortissement des subventions et des apports reportés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
État de la situation financière
au 31 décembre 2021

	Notes	<u>2021</u>	<u>2020</u>
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		7 220 690	6 296 494
Subventions et apports à recevoir afférents aux immobilisations	4	14 152 357	19 921 610
Autres débiteurs	5	957 549	227 195
Stocks	6	766 681	903 294
Frais payés d'avance		204 664	188 253
		<u>23 301 941</u>	<u>27 536 846</u>
Avance à recevoir de L'Œuvre du Frère André, sans intérêt ni modalités d'encaissement	4	3 772 706	2 649 475
Placements	7	7 826 655	7 216 694
Immobilisations	8	62 042 043	53 974 206
		<u>96 943 345</u>	<u>91 377 221</u>
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Fonctionnement		2 854 461	2 365 342
Immobilisations		5 152 595	2 875 223
Sommes à remettre à l'État		43 327	35 721
Produits reportés afférents au fonctionnement	9	200 868	167 614
Dépôts et emprunts de particuliers	10	447 663	588 996
Tranche à court terme des emprunts bancaires	11	728 562	13 303 008
		<u>9 427 476</u>	<u>19 335 904</u>
Produits reportés afférents au fonctionnement	9	31 845	110 003
Subventions et apports reportés afférents aux immobilisations	4	67 296 813	61 970 713
Emprunts bancaires	10	8 160 820	—
Passif au titre des prestations définies	12	22 243	1 414 373
Provision pour prestations futures des emprunts à fonds perdus	13	2 216 783	2 206 051
		<u>87 155 980</u>	<u>85 037 044</u>
Éventualités et engagement	14 et 15		
Actif net			
Investi en immobilisations	16	(5 144 390)	(4 253 128)
Réévaluations et autres éléments reconnus afférents au régime à prestations définies		1 275 599	(260 493)
Fonctionnement		13 656 156	10 853 798
		<u>9 787 365</u>	<u>6 340 177</u>
		<u>96 943 345</u>	<u>91 377 221</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 911 096	(2 516 854)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des subventions et des apports reportés afférents aux immobilisations	(836 200)	(836 200)
Perte à l'aliénation d'immobilisations	—	258
Variation de la juste valeur des placements	(493 859)	(147 728)
Amortissement des immobilisations	2 036 328	2 045 955
Variation du passif au titre des prestations définies	143 962	109 159
Provision pour prestations futures des emprunts à fonds perdus	(733 515)	(2 241 023)
	2 027 812	(3 586 433)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Autres débiteurs	(730 354)	351 791
Stocks	136 613	39 747
Frais payés d'avance	(16 411)	(48 902)
Créditeurs et charges à payer liés au fonctionnement	489 119	(592 212)
Sommes à remettre à l'État	7 606	11 343
Produits reportés afférents au fonctionnement	(44 904)	22 066
	1 869 481	(3 802 600)
Activités d'investissement		
(Augmentation) diminution nette de l'avance à recevoir de L'Œuvre du Frère André	(1 123 231)	3 020 082
Acquisition nette de placements	(116 102)	(135 480)
Acquisition d'immobilisations	(7 826 793)	(4 684 186)
	(9 066 126)	(1 799 584)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation nette des emprunts bancaires	(4 413 626)	2 269 898
Subventions et apports reportés afférents aux immobilisations reçus	11 931 553	2 955 629
Diminution des dépôts et emprunts de particuliers	(141 333)	(361 435)
Augmentation des emprunts à fonds perdus	744 247	968 412
	8 120 841	5 832 504
Augmentation nette de l'encaisse	924 196	230 320
Encaisse au début	6 296 494	6 066 174
Encaisse à la fin	7 220 690	6 296 494

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 17.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (l'« Oratoire »), constitué le 16 mars 1916 par l'entremise d'un projet de loi privé, a été prorogé en vertu de la *Loi sur les corporations religieuses* (Québec) le 25 avril 1974. L'Oratoire, qui est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a pour buts d'administrer ladite œuvre et de développer la foi catholique par la propagation de la dévotion à Saint-Joseph.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de pandémie. Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La situation a forcé l'Oratoire à prendre des mesures exceptionnelles afin de limiter les risques de contagions en respect des directives de la santé publique. La mesure principale a été de limiter le nombre de visiteurs sur le site, voire de fermer l'Oratoire au plus fort de la crise. La période touristique de juin à la fin septembre fut réduite principalement aux visiteurs canadiens. Comme des mesures de contrôles sévères étaient en place aux frontières, le tourisme étranger, qui compte pour près de 350 000 des visites estivales de l'Oratoire, fut réduit. Le 9 janvier 2021, la situation a forcé l'Oratoire à fermer complètement à nouveau jusqu'au 26 avril 2021. À partir de cette date, une réouverture progressive fut possible. L'implantation du passeport vaccinal et un contrôle aux principaux points d'accès a permis le maintien des activités liturgiques. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation financière de l'Oratoire aux périodes futures.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, l'Oratoire a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Oratoire. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Oratoire au cours de la période considérée.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'Oratoire applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les apports affectés liés au fonctionnement sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations correspondantes. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'abonnements sont reportés et inclus dans les résultats selon leur durée respective, à l'exception des abonnements à vie, qui sont inclus dans les résultats sur une période de 10 ans.

Les intentions de messes sont reportées et incluses dans les résultats de l'année au cours de laquelle la messe est célébrée.

Les revenus de placement sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Oratoire devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Oratoire dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisées à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les produits à l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre d'autre produit ou de charge d'administration.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Oratoire comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Basilique et dépendances	Linéaire	40 ans
Autres bâtiments	Linéaire	40 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite à prestations définies de l'Oratoire sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. L'Oratoire a choisi d'évaluer l'obligation au titre des prestations définies en ayant recours à l'évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation du régime de retraite. Cette évaluation actuarielle périodique est donc fondée sur la méthode de répartition des prestations définies au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). Pour les besoins du calcul du taux de rendement réel des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'Oratoire constate :

- à l'état de la situation financière, l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou le passif au titre des prestations définies);
- à l'état des résultats, le coût du régime pour l'exercice;
- à l'état de l'évolution de l'actif net, les réévaluations et autres éléments reconnus découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé selon le taux d'actualisation déterminé, des gains et des pertes actuariels, des services passés, des règlements, des compressions et des plafonnements de l'actif au titre des prestations définies.

2. Méthodes comptables (suite)

Emprunts à fonds perdus

Les emprunts à fonds perdus représentent des opérations de rentes viagères en vertu d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les primes sont comptabilisées à titre de produits et sont transférées au fonds de fonctionnement. La provision pour prestations futures fait l'objet d'une évaluation actuarielle et sa variation est constatée à titre de charges.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. De plus, des estimations actuarielles doivent être faites pour établir la valeur de la provision pour prestations futures des emprunts à fonds perdus ainsi que pour le passif au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention

Au cours de l'exercice 2017, l'Oratoire a conclu une convention de subvention avec la Ville de Montréal dans le cadre du Grand projet d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine culturel de l'Oratoire d'un montant total de 10 000 000 \$.

Voici le détail des sommes reçues et utilisées au 31 décembre :

	2021	2020	2019 et années antérieures	Total
	\$	\$	\$	\$
Montants encaissés et présentés dans les postes suivants :				
Produits	—	—	1 168 812	1 168 812
Apports reportés afférents aux immobilisations	—	—	7 831 188	7 831 188
	—	—	9 000 000	9 000 000
Débours effectués et présentés dans les postes suivants :				
Réparations majeures et autres	—	—	1 168 812	1 168 812
Immobilisations	—	372 302	3 489 908	3 862 210
	—	372 302	4 658 720	5 031 022

4. Subventions et apports afférents aux immobilisations

	2021			
	Subventions et apports à recevoir	Subventions et apports reçus	Montants cumulatifs amortis dans les résultats	Subventions et apports reportés
	\$	\$	\$	\$
Ville de Montréal (note 3)	—	7 831 188	—	7 831 188
Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	—	11 796 155	(2 249 148)	9 547 007
L'Œuvre du Frère André	—	26 304 051	(6 650 845)	19 653 208
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	8 416 721	12 470 631	(3 351 807)	17 535 544
Développement économique Canada	5 735 636	1 400 714	(484 145)	6 652 204
Conseil du patrimoine religieux du Québec	—	1 718 927	(523 430)	1 195 497
Parcs Canada	—	243 611	(74 878)	168 733
Campagne de financement	—	4 713 432	—	4 713 432
	14 152 357	66 478 709	(13 334 253)	67 296 813
	2020			
	Subventions et apports à recevoir	Subventions et apports reçus	Montants cumulatifs amortis dans les résultats	Subventions et apports reportés
	\$	\$	\$	\$
Ville de Montréal (note 3)	—	7 831 188	—	7 831 188
Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	—	11 796 155	(2 114 244)	9 681 911
L'Œuvre du Frère André	6 600 000	20 260 381	(6 219 972)	20 640 409
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	8 856 599	7 453 659	(3 165 465)	13 144 793
Développement économique Canada	4 465 011	1 400 713	(449 127)	5 416 597
Conseil du patrimoine religieux du Québec	—	1 718 927	(480 457)	1 238 470
Parcs Canada	—	243 611	(68 788)	174 823
Campagne de financement	—	3 842 522	—	3 842 522
	19 921 610	54 547 156	(12 498 053)	61 970 713

5. Autres débiteurs

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Débiteurs divers	141 135	51 735
Taxes à la consommation à recouvrer	756 633	115 258
Intérêts courus	59 781	60 202
	<u>957 549</u>	<u>227 195</u>

6. Stocks

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Boutiques	665 202	808 659
Imprimés	22 140	19 730
Luminaires – lampes et lampions	27 610	19 101
Cause du Frère André	51 729	55 804
	<u>766 681</u>	<u>903 294</u>

Les charges incluent un montant de 906 709 \$ (537 484 \$ en 2020) par rapport à des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice.

7. Placements

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Encaisse	29 562	12 530
Dépôt à terme, taux d'intérêt de 1,10 %, échéant en juin 2026 ⁽¹⁾ (1,61 %, échéant en juin 2021 en 2020)	300 000	300 000
Certificats de dépôt, taux d'intérêt de 1,55 % à 3,29 %, échéant jusqu'en mai 2026 (1,73 % à 3,08 %, échéant jusqu'en mai 2025 en 2020)	2 953 000	2 553 000
Obligations, valeur nominale de 1 797 000 \$, taux d'intérêt de 2,22 % à 2,85 %, échéant jusqu'en février 2024 (valeur nominale de 1 997 000 \$, taux d'intérêt de 1,75 % à 2,85 %, échéant jusqu'en février 2024 en 2020)	1 808 517	2 025 281
Actions canadiennes	1 692 571	1 430 243
Fonds communs		
Marché monétaire	208 997	175 880
Revenu fixe	94 907	85 361
Actions canadiennes	141 309	108 559
Actions américaines	597 792	525 840
	<u>7 826 655</u>	<u>7 216 694</u>

⁽¹⁾ Ce dépôt à terme est donné en garantie de la marge de crédit autorisée de 300 000 \$. La marge de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

8. Immobilisations

			<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 535 535	—	1 535 535	1 535 535
Basilique et dépendances	68 703 285	41 245 363	27 457 922	26 668 730
Autres bâtiments	4 226 722	3 142 171	1 084 551	1 189 722
Mobilier et agencements	6 545 004	5 609 618	935 386	745 750
Matériel roulant	544 499	402 985	141 514	164 473
Travaux en cours – Grand projet d'aménagement	30 887 135	—	30 887 135	23 669 996
	112 442 180	50 400 137	62 042 043	53 974 206

9. Produits reportés afférents au fonctionnement

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
À court terme		
Abonnements	38 541	15 726
Honoraires de messes	73 962	64 100
Don – chorale Frère André	8 321	8 321
Autres	80 044	79 467
	200 868	167 614
À long terme		
Abonnements	18 465	96 035
Intentions de messes	13 380	13 968
	31 845	110 003

10. Dépôts et emprunts de particuliers

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Dépôts, sans intérêt ni modalités de remboursement prédéfinies	432 629	569 395
Emprunts de particuliers, intérêts variant de 3 % à 10 %, sans modalités de remboursement prédéfinies	15 034	19 601
	447 663	588 996

11. Emprunts bancaires

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Prêt n° 1		
Prêt temporaire d'un montant autorisé de 21 999 500 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel de 2,45 % (2,45 % au 31 décembre 2020) diminué de 0,30 % et vient à échéance 10 ans après la date du premier déboursement, soit en mars 2029. À la suite de la période de déboursements progressifs, il sera fixé à terme et remboursable par versements annuels égaux. Les intérêts sont payables mensuellement.	—	4 323 431
Prêt à terme, portant intérêt au taux de 3,23 %, remboursable par 10 versements annuels de 542 577 \$, incluant les intérêts, jusqu'en février 2031.	4 563 261	—
Le prêt n° 1 est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.		
Prêt n° 2		
Crédit temporaire d'un montant autorisé de 21 999 500 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel (2,45 % au 31 décembre 2020) diminué de 0,30 % et vient à échéance au plus tard en juillet 2022. Le prêt a été remboursé lors de l'encaissement de la subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du Grand projet d'aménagement en 2021.	—	4 323 431
Prêt n° 3		
Prêt temporaire d'un montant autorisé de 8 801 000 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel de 2,45 % (2,45 % au 31 décembre 2020) diminué de 0,30 % et vient à échéance 10 ans après la date du premier décaissement	835 993	4 656 146
Prêt à terme, portant intérêt au taux de 3,23 %, remboursable par 10 versements annuels de 453 711 \$, incluant les intérêts, jusqu'en novembre 2030.	3 490 128	—
Le prêt n° 3 est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.		
	8 889 382	13 303 008
Tranche à court terme des emprunts bancaires	728 562	13 303 008
	8 160 820	—

L'ensemble des emprunts bancaires sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang pour une somme de 55 800 000 \$ affectant l'universalité des créances et des biens en stock présents et futurs, incluant sans limitation les actifs tangibles et intangibles, les plans et devis, les biens et équipements, les comptes à recevoir et les stocks. Les emprunts sont aussi subordonnés par la mise de fonds au montant de 32 300 000 \$ de L'Œuvre du Frère André. Selon les conditions des emprunts bancaires, l'Oratoire doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien d'un ratio financier minimal. Au 31 décembre 2021, l'Oratoire se conformait à ces exigences.

11. Emprunts bancaires (suite)

Les versements de capital requis pour les prochains exercices sont les suivants :

2022	728 562
2023	759 706
2024	784 244
2025	809 575
2026	835 725

12. Passif au titre des prestations définies du régime de retraite

L'Oratoire a établi un régime de retraite à prestations définies qui est destiné aux employés admissibles embauchés avant le 31 décembre 2008. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Au 1^{er} janvier 2009, un régime à cotisations définies a été mis sur pied au bénéfice des nouveaux employés, dont les coûts et les montants payés durant l'exercice sont de 133 286 \$ (145 159 \$ en 2020). Les employés ayant adhéré au régime de retraite à prestations définies ont le choix de transférer vers le régime à cotisations définies.

L'Oratoire évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2024.

Les informations concernant le régime à prestations définies se présentent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	11 667 698	12 422 418
Juste valeur des actifs du régime	11 645 455	11 008 045
Passif au titre des prestations définies comptabilisé	22 243	1 414 373

Les actifs du régime sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
	%	%
Participation dans des fonds communs	87	86
Titres de capitaux propres	6	5
Contrats de rentes assurées	7	9
	100	100

12. Passif au titre des prestations définies du régime de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par l'Oratoire sont les suivantes :

	2021	2020
	%	%
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre		
Taux d'actualisation	2,95	2,55
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Taux d'actualisation	2,55	3,10
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	2,55	3,10
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Les autres informations concernant le régime à prestations définies de l'Oratoire se présentent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Coût des prestations définies constaté à l'état des résultats	277 251	254 449
Réévaluations et autres éléments reconnus à l'état de l'évolution de l'actif net	(1 536 092)	619 866
Cotisations de l'employeur	133 286	145 290
Prestations versées par le régime	776 378	328 065

13. Emprunts à fonds perdus

L'Oratoire émet des rentes viagères à la suite d'ententes contractuelles.

Afin de valider son évaluation des obligations de rentes en vigueur, l'Oratoire mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif à chaque fin d'exercice. Une évaluation indépendante a été effectuée au 31 décembre 2021.

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des activités et tient compte du degré de risque lié à ces engagements, incluant une provision limitée et raisonnable pour écarts défavorables.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
Notes complémentaires
 31 décembre 2021

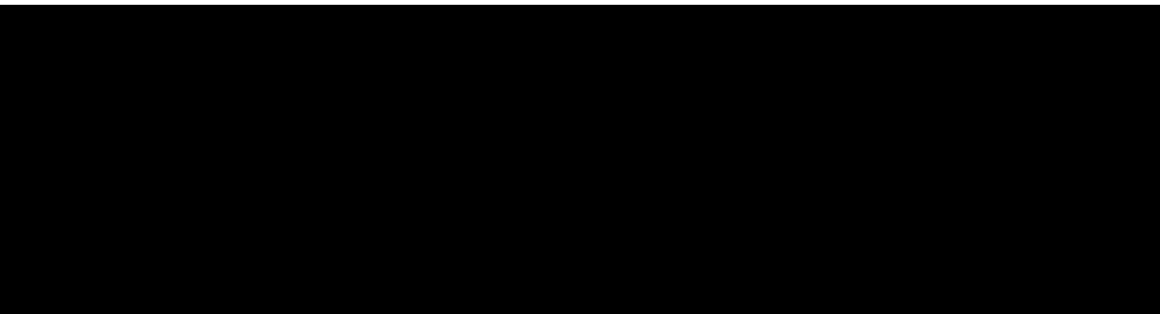
13. Emprunts à fonds perdus (suite)

La variation de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

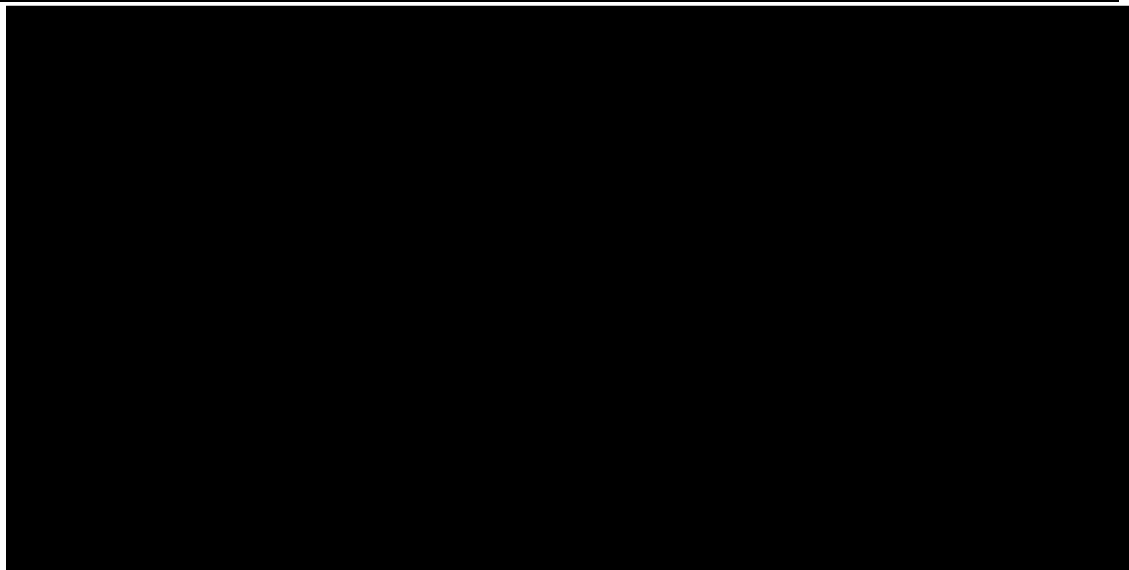
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Variation de la provision		
Affaires nouvelles	260 185	82 954
Affaires en vigueur	<u>(162 145)</u>	<u>(60 849)</u>
Variation de l'exercice imputée aux charges	90 040	22 105
Fonds affectés libérés au décès de rentiers	<u>(87 308)</u>	<u>(1 294 716)</u>
Variation nette de l'exercice	10 732	(1 272 611)
Solde de la provision au début	<u>2 206 051</u>	<u>3 478 662</u>
Solde de la provision à la fin	<u>2 216 783</u>	<u>2 206 051</u>

Les emprunts à fonds perdus n'ont pas d'actifs ou de placements directement rattachés à la provision pour prestations futures.

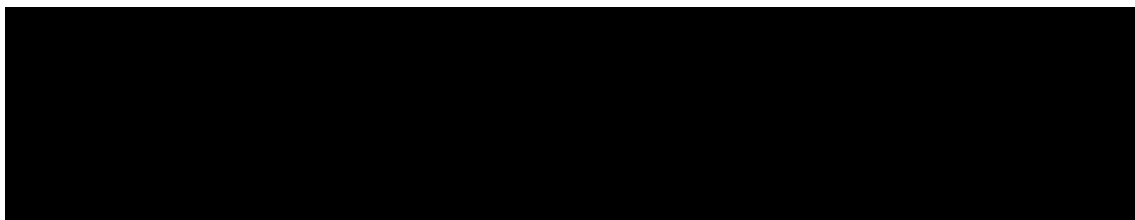
14.



b)



14.



15. Engagement

L'Oratoire a entamé le Grand projet d'aménagement au cours des derniers exercices financiers. En juin 2021, l'Oratoire a conclu une entente avec un nouvel entrepreneur général pour la reprise du chantier. Les honoraires de services sont estimés à 3 508 710 \$ et s'étaleront sur la durée des travaux prévue jusqu'en 2023. Les coûts de construction dans le cadre du projet seront facturés par l'entrepreneur général sous la base du prix coûtant, majoré de 9,5 %. Dans le cadre de ce contrat, un montant de 860 000 \$ a été déboursé en 2021, ce qui réduit l'engagement à 2 648 710 \$ jusqu'en 2023.

16. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Subventions et apports à recevoir (note 4)	14 152 357	19 921 610
Immobilisations (note 8)	62 042 043	53 974 206
Créditeurs et charges à payer (note 17)	(5 152 595)	(2 875 223)
Emprunts bancaires (note 11)	(8 889 382)	(13 303 008)
Subventions et apports reportés (note 4)	(67 296 813)	(61 970 713)
	<u>(5 144 390)</u>	<u>(4 253 128)</u>

17. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations	5 152 595	2 875 223
Créditeurs et charges à payer	<u>5 152 595</u>	<u>2 875 223</u>

18. Parties liées

L'Oratoire contrôle L'Œuvre du Frère André, constituée pour soutenir l'œuvre du saint Frère André Bessette, soit l'Oratoire, et a un intérêt économique dans la Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, constituée pour promouvoir et aider financièrement l'Oratoire à des fins de développement, de fonctionnement et d'immobilisations, et ainsi assurer la pérennité du sanctuaire de l'Oratoire.

18. Parties liées (suite)

- i) L'Œuvre du Frère André n'est pas consolidée dans les états financiers de l'Oratoire. Les états financiers condensés de cet organisme aux 31 décembre 2021 et 2020, et pour les exercices terminés à ces mêmes dates, sont les suivants :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	<u>72 890 060</u>	78 499 652
Total des passifs	<u>3 841 844</u>	9 312 583
Total des actifs nets	<u>69 048 216</u>	69 187 069
	<u>72 890 060</u>	<u>78 499 652</u>
Résultats		
Total des produits	<u>4 632 896</u>	5 286 323
Total des charges	<u>4 771 749</u>	6 846 107
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(138 853)</u>	<u>(1 559 784)</u>

Au cours de l'exercice, L'Œuvre du Frère André a octroyé un don à l'Oratoire de 5 056 330 \$ pour les dépenses courantes (6 600 000 \$ pour le Grand projet d'aménagement en 2020).

- ii) La Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, constituée en juin 2001, n'est pas consolidée dans les états financiers de l'Oratoire. La Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal possède des actifs de 3 922 976 \$ (2 239 244 \$ en 2020).

Au cours de l'exercice, la Fondation de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal a versé une somme de valeur nulle (2 000 000 \$ en 2020) pour le Grand projet d'aménagement.

19. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, l'Oratoire est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Oratoire est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

- a) Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations, les certificats de dépôt, le dépôt à terme et certains emprunts bancaires portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements et ces emprunts bancaires.

L'Oratoire est assujéti au risque de taux d'intérêt dépendant de la fluctuation du taux préférentiel, car certains emprunts bancaires portent intérêt à des taux variables.

19. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Oratoire est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions canadiennes et en fonds communs de placement, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que l'Oratoire détient des placements en obligations et des fonds communs détenant des titres à revenus fixes. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'Oratoire, ce qui aurait des incidences sur l'actif de ce dernier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Oratoire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Oratoire surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2021, les principaux passifs financiers de l'Oratoire étaient les créditeurs et charges à payer, les emprunts bancaires et les dépôts et emprunts de particuliers.